

Communiqué de presse sur la consultation concernant un nouveau drapeau pour la Martinique

La Société française de vexillologie (SFV) a pris connaissance du résultat de la consultation menée en Martinique en janvier 2023, afin de choisir notamment un nouveau drapeau pour représenter l'île à l'occasion de manifestations culturelles et sportives internationales.

Elle a également pris connaissance de l'adoption officielle par l'assemblée de Martinique, le 2 février 2023, par 45 voix et 1 abstention, du drapeau Rouge-Vert-Noir en tant que drapeau de la Martinique, les élus ayant tous reconnu l'importance de ce drapeau, « symbole identitaire autant lié à des confrontations d'idées qu'à des luttes collectives et historiques ».¹

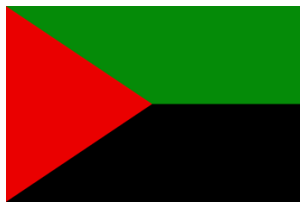


Pour rappel, le "drapeau aux serpents" fut déclaré en 1766² pavillon³ des îles de la Martinique et de Sainte-Lucie. En 2018, le président de la République, Emmanuel Macron, fut interpellé lors d'une visite sur l'île sur le passé colonial que représenterait l'écusson de gendarmerie dont le blason⁴ reprenait la composition graphique du pavillon.



Un premier concours organisé en 2018 afin de remplacer le "drapeau aux serpents" avait désigné comme vainqueur l' "ipséité". Mais ce choix a été annulé par décision du 15 novembre 2021 du tribunal administratif de la Martinique.

L'ipséité (caractère de ce qui est unique et singulier) est composé d'un strombe géant également appelé lambi, un coquillage bien connu aux Antilles. Entouré de trente-quatre étoiles amérindiennes, ces dernières représentant les communes de la Martinique et de huit lignes blanches pour les huit langues parlées au fil de l'histoire martiniquaise à savoir le français, le créole, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien, le chinois et l'arabe. Enfin, le bleu et le vert représentent la mer des Caraïbes et l'Atlantique bordant l'île (bleu) ainsi que la nature luxuriante de l'île (vert).⁵



En parallèle, des mouvements nationalistes, anticolonialistes et indépendantistes martiniquais utilisent depuis près de cinquante ans le drapeau dit "Wouj-Vè-Nwè" (rouge-vert-noir) dont les couleurs étaient utilisées auparavant sous une autre forme.



Le drapeau vainqueur en janvier 2023 est le drapeau "colibri" reprenant les couleurs rouge, vert et noir sur lesquelles est placé un colibri noir. Le rouge est associé à la vie, le vert à la liberté et à la nature et le noir à la fertilité et au fait de rendre « hommage à tous ceux qui ont été bafoués ».⁶

¹ [Le drapeau et l'hymne de la Martinique officiellement adoptés en Plénière – Collectivité Territoriale MQ](#)

² [Quel drapeau pour la Martinique? – La Première](#)

³ Un pavillon est hissé sur mer, un drapeau est hissé sur terre.

⁴ Un blason n'est pas un objet ni un dessin mais, en héraldique, une description.

⁵ [Les drapeaux et hymnes soumis au vote des Martiniquais ont été dévoilés - La Première](#)

⁶ [Un colibri et du noir en « hommage aux bafoués »... Les Martiniquais ont choisi leur nouveau drapeau – Le Parisien](#)

Tant Johnny Vigné⁷ qu'Anais Delwaulle⁸, les concepteurs respectifs de l'ipséité en 2019 et du colibri en 2023, ont dû affronter les polémiques résultant du choix de leurs créations respectives, M^{me} Delwaulle ayant annoncé récemment qu'elle retirait son drapeau du concours face au cyberharcèlement qu'elle subit.

Le drapeau étant par essence un objet éminemment politique, la SFV, consciente que le choix ne peut se faire que par les habitants concernés et doit résulter d'une adhésion au projet, tient à communiquer les informations et les commentaires suivants :

1) La SFV apporte sa sympathie à M^{me} Delwaulle qui, peut-être sans le vouloir ni le savoir, est une vexillologue et vexillophile dans l'âme, comme M. Vigné, et les remercie pour leur engagement créatif dans la conception d'un nouveau drapeau.

2) La SFV ne saurait prendre position sur l'aspect politique d'un changement ou d'un renouvellement de drapeau pour une collectivité territoriale.

Elle souhaite indiquer quelques règles de base pour toute création de nouveau drapeau :

- il doit être si simple qu'un enfant doit pouvoir le reproduire de tête ;
- il doit utiliser un symbolisme significatif dans ses formes et ses couleurs ;
- il doit, dans la mesure du possible, utiliser 2 à 3 couleurs de base ;
- il ne doit comporter aucun logo, aucun sceau ni écriture ;
- il doit être singulier et ne pas copier d'autres drapeaux. Il peut cependant présenter des ressemblances (couleurs, dessins, etc.) avec d'autres drapeaux représentant des entités géographiquement, socialement, linguistiquement ou historiquement proches.

3) La SFV indique qu'elle est disponible bénévolement et qu'elle est disposée à aider toute collectivité territoriale française (de la commune de cinq habitants à la métropole de plusieurs centaines de milliers d'habitants ainsi que des communautés de communes, des départements et des régions de métropole, de Corse et d'outre-mer) qui souhaite se doter d'un drapeau respectant les règles basiques de la vexillologie. Elle veillera ainsi à éviter d'apposer des armoiries ou des logos sur un fond de couleur uni (les logos et les armoiries étant des objets visuels absolument pas destinés à être apposés sur un objet perpétuellement en mouvement tel qu'un drapeau).

4) La SFV souligne que son expertise aurait notamment permis d'éviter la maladresse du colibri noir reposant en partie sur un champ noir et imposant ainsi l'usage d'une quatrième couleur, le blanc utilisé en liséré sur le ventre de l'oiseau.

3 février 2023

Contact : Société française de vexillologie contact@drapeaux-sfv.org 01 81 69 87 50

⁷ [Johnny Vigné, l'inventeur du drapeau polémique, lance un message de paix – La Première](#)

⁸ [Victime de cyberharcèlement, la créatrice du drapeau au colibri, jette l'éponge – La Première](#)